



# communiqué

N°: 112  
No.:

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 8 SEPTEMBRE 1983

## OBSERVATIONS SUR L'INCIDENT KAL PRÉSENTÉES À LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES CHARGÉS DES DROITS DE LA PERSONNE

---

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a fait les observations suivantes concernant l'incident de l'avion coréen devant la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres chargés des droits de la personne tenue à Ottawa le 8 septembre.

"J'aimerais mentionner la question soulevée par le ministre (de la Justice) Lane (Saskatchewan) ainsi qu'un certain nombre d'autres questions, notamment l'attaque de l'avion des lignes coréennes. Je n'ai pas de doute qu'il s'agit d'une question humanitaire de la plus grande importance. C'est là un incident choquant et inexplicable qui crée un vif malaise dans le monde ainsi qu'une grande inquiétude devant la sécurité future du trafic aérien international. Le fait est qu'un avion civil transportant des passagers a été abattu délibérément par un avion de chasse soviétique. L'action a certainement été préméditée parce que les preuves recueillies montrent clairement que cet avion a été suivi pendant un bon bout de temps, et que des messages ont été échangés entre la tour de contrôle et le chasseur soviétique. Qui sait quels messages ont été échangés entre les contrôleurs au sol et les autorités soviétiques. Nous ne le savons pas. Mais nous savons que l'avion a été abattu, et dans quelles circonstances. Il se pourrait que des explications viennent clarifier la situation. Il pourrait

.../2

s'être agi d'une erreur monumentale. Mais l'Union soviétique n'a encore accepté aucune responsabilité pour cette action. Tout au contraire, dans la déclaration officielle qu'elle publiait mardi, elle a entièrement rejeté la responsabilité sur le gouvernement des Etats-Unis. Les autorités soviétiques n'ont accepté aucune responsabilité. Les choses n'ont pas changé hier quand M. Gromyko a pris la parole à Madrid. Le projet de résolution qui nous est soumis fait état de notre désir de voir l'Union soviétique exprimer son regret et "présenter des excuses" pour cette attaque. Il est vrai que l'Union soviétique a maintenant offert ses condoléances aux familles éprouvées, mais elle n'a encore exprimé aucun regret pour l'action proprement dite, ni assumé quelque responsabilité que ce soit pour son action. Elle n'a offert ni indemnisation ni dédommagement aux familles des victimes. Je remarque que les points que vous mentionnez au dernier paragraphe de cette résolution correspondent certainement de près aux objectifs que j'ai poursuivis aux Nations Unies, à la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, et ailleurs. J'ai donc fait ces observations pour esquisser mon point de vue et montrer avec quel sérieux nous voyons la situation. Nous ne sommes pas partis en guerre pour créer une escalade des tensions Est-Ouest. Nous ne voulons pas que l'affaire débouche sur un affrontement. Mais nous ne pensons pas que nous pouvons passer sous silence l'assassinat de Canadiens. Nous ne pensons pas que nous pouvons prendre à la légère la menace posée à la sécurité de l'aviation civile. C'est pourquoi nous poursuivons vigoureusement nos démarches et que nous continuerons à le faire.

La résolution adoptée par la Conférence se lit comme suit:

Attendu que le respect des droits de la personne a toujours constitué un principe fondamental des nations libres et civilisées;

Attendu que de nombreuses nations ont exprimé au cours des dernières années leur respect des droits de la personne par leur adhésion à toute une gamme de documents internationaux sur les droits de la personne;

Attendu que le droit le plus fondamental de la personne est le droit à la vie;

Attendu que la récente action de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui a abattu un avion commercial sud-coréen non protégé et non armé, constitue une violation brutale et non justifiée du droit à la vie de 269 êtres humains innocents; et

Attendu que la présente conférence fédérale-provinciale-territoriale a pour but de se pencher sur la protection des droits de la personne dans la collectivité internationale;

IL EST PAR CONSEQUENT RESOLU QUE:

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des droits de la personne au Canada déplorent l'attaque et la destruction d'un avion commercial sud-coréen et l'assassinat de 269 êtres humains innocents, et condamnent le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour ce geste; et que

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des droits de la personne au Canada exhortent le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à reconnaître sa responsabilité et à présenter des excuses pour cette attaque, et à indemniser les familles des victimes."